

Assemblée Générale de l'ANVL

27 juin 2020

INTRODUCTION

Cette Assemblée Générale revêt un caractère particulier. En effet, c'est la première fois depuis la création de l'Association qu'elle va se dérouler de façon virtuelle en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Beaucoup de choses ont été dites sur cette crise et ses conséquences (trop peut-être). Certains en attendent une forme de révolution sur notre façon de considérer les rapports entre l'Homme et la nature. L'avenir nous dira ce qu'il en est, mais les prémices de ce qui risque de se passer lorsque cette crise sera définitivement derrière nous me laissent, pour le moins, sceptique sur la réelle capacité de l'être humain à tirer parti de ses erreurs.

En ces moments difficiles, l'ANVL a plus que jamais besoin du soutien de ses membres. Je remercie très sincèrement tous ceux qui ont déjà renouvelé leur cotisation pour l'année en cours et remercie par anticipation ceux qui le feront, j'en suis sûr, dans les jours qui viennent.

RAPPORT MORAL

Nous avons de nombreux partenaires et il nous est agréable de les remercier ici de leur soutien :

☞ Collectivités :

- la commune de Fontainebleau (Natura 2000 Fontainebleau). Nous lui devons un remerciement particulier pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros (Covid, mai 2020) ;
- le Conseil Départemental de Seine-et-Marne ;
- la Région Île-de-France ;
- la commune d'Avon.

☞ Etablissements publics :

- l'Office National des Forêts avec lequel nous assurons la co-animation du Document d'Objectif du site NATURA 2000 du massif forestier de Fontainebleau ;
- Eau de Paris ;
- l'Agence des Espaces Verts d'Île-de-France.

☞ Administrations :

- la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) pour son aide à la vie associative qui nous a octroyé une subvention de 6000 euros pour l'édition du bulletin ANVL ;
- la Direction Départementale des Territoires (DDT) avec la DRIEE : soutien financier pour 3 années d'animation NATURA 2000.

☞ Associations :

- l'ARNML (Association de la Réserve Naturelle du Marais de Larchant) ;
- Nature Environnement 77 ;

- les Naturalistes Parisiens dont nous avons eu le regret d'apprendre le décès d'un de ses piliers historiques, Claude DUPUIS, emporté par le coronavirus. Que nos fidèles amis des « Natus » reçoivent ici l'expression de notre soutien amical et sincère ;
- Hommage également à la mémoire d'Yves DELANGE, qui nous a quittés cette année, et à qui l'ANVL a dédié un article signé Philippe Bruneau De Miré dans le Bulletin Vol 93 (1-2), 2020.
- la Société Mycologique de France ;
- le Groupe Ecologique de Nemours et des Environs ;
- le Cercle des Naturalistes de Corbeil-Essonnes ;
- Chartrettes Environnement ;
- l'AGRENABA (Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée) ;
- PRONATURA Île-de-France, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels dont le conseil d'administration joue le rôle de Conseil scientifique ;
- Bourgogne-Nature dont l'ANVL est membre du Conseil d'Administration au sein du collège des associations ;
- Azimut230.

👉 Entreprises :

- les entreprises d'extraction de granulats : GSM/Heidelberg, Lafarge/Holcim granulats, A2C granulats ;
- EDF dans le cadre du partenariat pour l'étude du site des Renardières à Ecuelles ;
- Placoplatre dans le cadre du mécénat pour le plan d'actions en faveur des pelouses calcicoles ;
- Côté Découvertes pour le développement des actions de sensibilisation auprès du jeune public.

Nous remercions sincèrement Université de Paris qui accueille notre siège social à la station d'écologie forestière de Fontainebleau, et à sa directrice Mme Odile LOISON.

Le travail et l'engagement de nos salariés permanents est fondamental pour la vie de notre association. L'ANVL est une association active et reconnue avec comme conséquence directe un nombre d'activités et de missions imposantes. Une partie importante de ce travail est assumée par l'équipe de salariés dont je vous rappelle la composition :

- Charlie DARENNE, directeur qui a succédé à Frédéric ASARA à compter du 1^{er} janvier 2020, que je remercie chaleureusement pour le travail effectué à la direction de l'association ;
- Guillaume LARREGLE, chargé de missions « Natura 2000 » et environnement nous a rejoint en 2019 ;
- Camille HUGUET chargée d'études environnement qui travaille sur le programme de restauration des pelouses et coteaux sur notre territoire d'études et nous a également rejoint en 2019 ;
- Laetitia SANCHEZ, qui a prolongé son stage par un service civique à l'association en 2019 et le prolongera d'un contrat jusqu'au 31 août prochain avant de reprendre ses études ;
- Audrey SIGNOL, qui nous rejoint à compter de 2020 pour réaliser son service civique en appui aux suivis, à la rédaction d'études et aux animations ;
- Sébastien HENRICH, qui nous rejoint à compter de 2020 pour réaliser son stage en appui aux suivis et aux animations.

Je souhaitais leur rendre un hommage particulier car, y compris au cœur de la crise, ils ont assuré leurs missions sous la houlette de notre Directeur, dans un contexte éminemment difficile. Très grand merci à eux !

Bien sûr, il est absolument impossible de conclure sans remercier très sincèrement les bénévoles, indispensables à la bonne marche de l'ANVL. Parmi eux, les membres du Bureau et du Conseil d'administration jouent un rôle essentiel :

Philippe GOURDAIN, Vice-Président,
Martine WEBER, Trésorière,
Jacqueline DESCOTILS, Trésorier adjoint,
Louis ALBESA, Secrétaire Général,
Pierre MIGUET, Secrétaire adjoint,
Michel ARLUISON, Secrétaire aux publications et bibliothécaire,
Jean GIRAUD, Bibliothécaire adjoint.

Et les autres membres du Conseil d'Administration qui, même s'ils ne possèdent pas officiellement de fonctions déterminées, apportent leur aide et leur compétence pour la bonne marche de l'ANVL :

Jacques COMOLET-TIRMAN

Lucie FERRIOT

Jean-Pierre MERAL

Gilles NAUDET

Pierre QUENTIN

Antoine SZADÉCZKI

Que chacune et chacun reçoive l'expression de notre gratitude pour leur engagement au profit de l'association.

Enfin, je vous remercie tous pour votre participation virtuelle à notre Assemblée Générale. Elle représente pour nous un soutien particulièrement apprécié et constitue un encouragement important !

RAPPORT D'ACTIVITE

L'ANVL comptait 219 membres à la fin de l'année 2019. Et nous avons enregistré 182 adhésions nouvelles depuis le début de l'année. Plus que jamais, nous devons continuer à recruter de nouveaux membres. Merci à ceux qui ont entendu cet appel et merci à ceux qui nous rejoindront dans l'avenir.

1- PEDAGOGIE

Pour son édition 2019, le calendrier des activités de l'ANVL à destination du grand public s'est composé de 47 événements répartis tout au long de l'année.

En parallèle à ce calendrier, de nombreuses autres sorties (73) se sont déroulées en vue de sensibiliser des scolaires, des étudiants, des centres de loisirs ou de petits groupes sur des thématiques particulières. L'ANVL a mobilisé son service civique dans cette optique, mais également dans le but de développer et mettre à jour l'offre en animation ainsi que les outils pédagogiques. Une part de ces animations est financée dans le cadre de conventions de partenariat (ex. : Coté découvertes, Département de Seine-et-Marne).

Manifestations diverses :

Certains de ces événements se sont déroulés dans le cadre de manifestations plus larges comme l'Atlas de la Biodiversité Communale d'Avon (ABC), la Nuit de la Chouette, la Fête de la Nature et les Naturelles de Fontainebleau, le Forum des associations de Fontainebleau, le Festival Terre Avenir de Veneux-les-Sablons, les journées du Patrimoine à la Station d'Écologie Forestière.

Notons encore la réussite du traditionnel Salon mycologique annuel de l'ANVL, au Pavillon de l'Erable d'Avon et la mini exposition mycologique au Centre d'écotourisme de Franchard, événements tous deux agrémentés d'animations ou de sorties.

2- ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Etudes

Conseil en réaménagement et suivis de travaux, suivis ornithologiques sur plusieurs sites de la Bassée permettant également d'assurer une veille sur le territoire d'étude... tels sont les exemples d'opération réalisées dans le cadre de nombreux partenariats pour la plupart conventionnés depuis plusieurs années :

- Eau de Paris, pour les suivis naturalistes sur emprises d'aqueducs (Vanne et Loing) et sur des champs captants (par rotation annuelle : Bourron-Marlotte, Dragon, Durteint, Vals de Seine, Villeron et Voulzie) assortis de préconisations de gestion ;
- GSM-Heidelberg et Lafarge-Holcim, pour le suivi naturaliste, les préconisations de gestion conservatoire et le chantier participatif d'entretien d'îlot sur l'espace naturel de Champmorin ;
- GSM-Heidelberg, pour le suivi naturaliste des sites de Varennes-sur-Seine - Ville-Saint-Jacques et de Bazoches-les-Bray (ainsi que le chantier participatif d'entretien d'îlot) ;
- A2C granulats, pour le suivi naturaliste assortis de préconisations de gestion de sites d'exploitation et de sites sensibles périphériques sur les communes de Jaulnes, Grisy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray, Noyen-sur-Seine et Port-Montain ;
- Lafarge-Holcim granulats, pour le suivi naturaliste et les conseils de gestion à mettre en œuvre sur les sites d'exploitation et les sites sensibles périphériques des carrières de Vimpelles et d'Hermé ainsi que des mesures d'accompagnement comme au bras de la Boule (Vimpelles et Bazoches-lès-Bray) ;
- EDF, pour le suivi et l'établissement de préconisations de gestion pour le vaste site d'expérimentation des Renardières à Ecuelles ;
- Agence de l'Eau Seine Normandie, pour la veille naturaliste et les actions à mettre en œuvre pour l'établissement d'un plan de gestion du site de la Chapelotte (Villeneuve-la-Guyard) ;
- Agence des Espaces Verts d'Île-de-France, pour le suivi naturaliste de la Réserve Naturelle Régionale des Seiglats et les inventaires éclairés déployés sur trois sites du Périmètre Régional d'Intervention Foncière de Cannes-Ecluse (les Gravelottes, le Susard et les Vignes des Bordes) ;
- Département de Seine-et-Marne, pour la veille, l'animation auprès du grand public et des scolaires ainsi que la mise en œuvre de la gestion de l'Espace Naturel Sensible du Carreau Franc (Marolles-sur-Seine) ;

- Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée, pour la mise en œuvre des différentes actions inscrites au Plan Régional d'Actions en vue de la protection de la Vigne sauvage et la sensibilisation du public à ce propos, à l'échelle de la Bassée ;
- Parc Naturel Régional du Gâtinais français, pour les suivis naturalistes menés dans le cadre de l'évaluation des effets des conversions en Agriculture Biologique en plaine de Courances ;
- Centre d'Ingénierie Aquatique et Écologique de Nemours, pour les suivis naturalistes menés à Baudelut.

- Office National des Forêts, pour la poursuite de la co-animation du site Natura 2000 Massif de Fontainebleau avec un travail de contractualisation et de sensibilisation des propriétaires privés, un appui à l'établissement d'études d'incidence, des chantiers de restauration de

milieux tels que des réouvertures de pelouses sèches (Champ Minette) ou des restaurations de zones humides (comme sur le marais de Baudelut ou le marais de Larchant) assortis de suivis naturalistes ou encore une vaste campagne d'inventaire de deux espèces remarquables des milieux ouverts du massif (Alouette lulu et Fauvette pitchou), des rapaces forestiers et la mise en œuvre de protocoles de suivi de l'état de conservation de pelouses Natura 2000 (Champ Minette).

- Région Île-de-France et Fondation Placoplatre, pour le Programme de Restauration des Pelouses calcaires dans le but d'établir un état des lieux des pelouses/coteaux calcaires du territoire d'études et de proposer un programme de restauration de ces milieux pour les prochaines années.

Par ailleurs, l'ANVL poursuit la mise en œuvre de ses nombreux suivis protocolés dans le cadre du programme ROSELIERE. Sont concernés une vingtaine de sites en Bassée, aussi bien pour la faune (amphibiens, chauves-souris, insectes (libellules, papillons de jour, criquets, sauterelles et grillons), oiseaux et reptiles) que pour la flore.

Participation aux commissions et réunions officielles :

L'ANVL est reconnue pour son action et son niveau d'expertise. Il en découle une représentation dans différentes instances et commission principalement portée par quelques bénévoles :

- Comité de pilotage et comité technique des sites Natura 2000 Bassée, Haute vallée de l'Essonne, Basse Vallée du Loing, rivières du Loing et du Lunain ;
- Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
- Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
- Comité de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée ;
- Comité de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Grand Voyeux ;
- Comité de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Larchant ;
- Conseil d'administration de la Réserve de Biosphère du Pays de Fontainebleau ;
- Commissions du PNR du Gâtinais ;
- Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bassée-Voulzie ;
- Plan régional d'action sur les chiroptères ;
- Commission des sites en formation «Nature» ;
- Commission départementale d'aménagement foncier ;
- Comité environnement de la forêt de Fontainebleau ;
- Comité « accueil et érosion » de la forêt de Fontainebleau ;
- Comité consultatif et des usagers de la forêt de Fontainebleau ;
- Commission géographique Seine amont et rivières d'Ile de France de l'AESN ;
- Suivis des grands projets d'aménagement de la Bassée (Etablissement Public de Territoire de Bassin Seine Grands Lacs et Voies Navigables de France) ;
- Réunions de concertation sur la continuité écologique de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- Réunions sur la gestion du risque inondation du Département de Seine-et-Marne.

Chantiers d'entretien :

Contribuant de manière vraiment concrète à la conservation de la nature, de nombreux chantiers ont été organisés et encadrés. Six d'entre eux ont d'ailleurs été inscrits au calendrier « grand public ».

Les chantiers « grand public » ont eu pour objectifs d'entretenir des îlots de nidification pour laridés (Carreau Franc à Marolles-sur-Seine, Champmorin à Balloy et Champs Courceaux à Bazoches-lès-Bray).

Les chantiers « étudiants » et « entreprises » ont permis, sur le massif de Fontainebleau et en Bassée, de restaurer des pelouses sèches rares et menacées dans la région, tant dans le cadre de la co-animation Natura 2000 avec l'ONF que dans le cadre du Plan Régional d'Action en faveur des pelouses calcicoles porté par l'ANVL pour plusieurs années.

3- PUBLICATIONS ET DIFFUSION

Bulletin

En 2019, deux numéros du bulletin ont été publiés : le 92 et le 92-2. Notons qu'au-delà d'un rapport à l'état de la trésorerie, la régularité de sa sortie est étroitement liée à l'implication des bénévoles de l'association, tant pour la rédaction d'articles que pour la mise en page. Ce bulletin est pourtant très reconnu par la communauté naturaliste et le grand public amateur de nature. Globalement, sa parution est d'ailleurs toujours très attendue.

Merci à Frédéric ASARA d'avoir accepté de continuer à s'occuper de notre revue. Nous invitons donc nos adhérents à participer à l'enrichissement de notre bulletin en nous faisant part de projets d'articles ou en nous proposant un soutien pour son édition.

Merci aux différents auteurs de l'année 2019 ainsi qu'aux personnes qui participent à l'élaboration des numéros.

Site internet :

La mise à jour régulière du site internet contribue au rayonnement de l'ANVL. Il est possible d'y retrouver, entre autres : une présentation complète de l'ANVL et de ses partenaires ; des actualités concernant les différentes activités de l'association (dont le programme semestriel des événements) ; des articles de vulgarisation sur les espèces et les espaces, les enjeux qu'ils représentent et les problématiques qui les menacent ou encore les pratiques de gestion conservatoire qui peuvent s'y appliquer ; mais également d'adhérer plus facilement par cotisation en ligne, en toute sécurité ; des informations concernant le conservatoire régional des espaces naturels PRO NATURA Île-de-France (état des acquisitions et diverses actualités) ; etc.

Page «Facebook» :

La mise à jour régulière de la page « Facebook » de l'ANVL est un moyen parallèle au site internet de faire rayonner l'association, auprès du plus grand nombre et d'un public parfois légèrement différent. Elle permet surtout de transmettre des informations en temps réel.

4- CONSERVATION DE LA NATURE

Les menaces nombreuses qui pèsent sur la biodiversité dans notre région, rendent cette rubrique toujours très fournie.

PRO NATURA Ile-de-France (Gilles NAUDET)

Le conservatoire d'espaces naturels a acquis environ 19 ha, tous sur le territoire d'étude de l'ANVL, en 2019. Ceci porte le total à 309 ha, qui sont désormais protégés et gérés au mieux des intérêts pour la nature et sa biodiversité. En 2019, les chantiers de gestion se sont déroulés en particulier sur sites Natura 2000, par pâturage en contrat Natura 2000 et par chantiers de débroussaillage bénévole. Rappelons que le conservatoire a besoin du soutien financier du plus grand nombre de personnes, naturalistes ou non, et que l'ANVL reverse 2 euros à PRO NATURA Ile-de-France sur le montant perçu avec chaque adhésion à l'ANVL.

Massif de Fontainebleau

- **Baudelut** : l'ANVL a poursuivi son implication pour l'enrichissement des connaissances écologiques de ce marais d'exception en partenariat avec le Centre d'Ingénierie Aquatique et Écologique de Nemours. Des compléments ont été apportés par une sortie ornitho et une sortie chiroptères en partenariat avec l'association Azimut230.

- **Projet de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO** : Suite à l'avis émis par la Commission des biens français du Patrimoine Mondial, le projet a été revisité. Il devrait faire l'objet d'un nouvel examen dans les prochains mois.

- **Suivis Alouette lulu et Fauvette pitchou** : une grande implication bénévole a permis de mener à bien, en co-partenariat avec l'ONF, une vaste campagne d'inventaires de deux espèces remarquables des milieux ouverts du massif.

Bassée (Louis ALBESA)

- **Projet porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, avec un objectif hydraulique** : diminuer les effets d'une crue majeure et simultanée de la Seine et de l'Yonne en écrêtant le pic cumulé grâce à la retenue de 10 millions de m³ pompés dans la Seine. **Et un objectif environnemental** : valorisation de sites d'un intérêt indéniable pour la Bassée aval, choisis en concertation – notamment avec l'ANVL – et qui s'ajouteront aux compensations écologiques directement liées à la réalisation du projet. En 2019, l'ANVL a participé à une réunion publique le 26 mars à Bray-sur-Seine, et à un Comité environnement le 7 mai, toute la journée, à Châtenay-sur-Seine. Le coût total du projet est estimé à 115 millions d'euros TTC avec une répartition prévue : État (50%), Métropole du Grand Paris (30%), EPTB SGL (20%). Prochaines échéances : l'enquête publique (du 10 juin au 10 juillet 2020), puis la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et l'Autorisation environnementale (prévues en octobre 2020) avant un démarrage des travaux en octobre 2021 pour un ouvrage prêt à fonctionner en décembre 2023.

- **Projet porté par VNF pour la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine**. En 2019, l'ANVL a participé à une réunion publique le 9 décembre à Bray-sur-Seine, au cours de laquelle ont été rappelés les objectifs et les chiffres clés du projet, le coût estimé à 343 millions d'euros TTC (valeur 2018) dont seulement 15,3 millions sont financés à la date de la réunion. Il reste à trouver les 328 millions manquants, les financeurs et la clé de répartition ! D'où un calendrier plus étiré que celui initialement prévu : enquête publique fin 2020, la DUP en 2022, et un démarrage possible des travaux en 2024 pour une durée de 4 ans, portant la mise en service au mieux en 2027.

- **Projet de parc « Napoléon » porté par la CC du pays de Montereau**. Aucune nouvelle en 2019, mais la presse locale vient de rapporter qu'il semblerait être abandonné (La République de S-et-M).

- **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Bassée-Voulzie**. En 2019 l'ANVL, représentée par Louis Albesa a participé aux travaux de la **Commission Locale de l'Eau (CLE)** réunie en séance plénière à Nogent-sur-Seine (10) le 13 mars et le 19 décembre 2019, et aux travaux de la **commission thématique « Protection des milieux aquatiques et gestion du risque inondation »** réunie le 8 octobre 2019 à Barbuise (10).

RAPPORT FINANCIER (Martine WEBER)

Compte de résultats 2019

CHARGES	du 01/01/19 au 31/12/19	rappel pour 2018
Variation de stock de marchandises	-1 779	354
Autres achats non stockés et charges externes	56 635	61 394
<i>Frais de transports</i>	6 165	2 532
<i>Frais postaux/tél./internet</i>	3 141	4 616
<i>Achats/entretien/location</i>	34 481	36 819
<i>Loyer + Assurance</i>	4 945	8 303
<i>Brochures dépliant (bulletin)</i>	7 055	8 348
<i>Cotisations</i>	848	776
Impôts et taxes	1 705	1 454
Salaires et Traitements	90 440	75 214
Charges sociales	30 194	36 089
Amortissements et provisions	1 325	7 821
Autres charges	165	25
Charges d'exploitation	178 686	182 351
Charges exceptionnelles		1 105
Résultat exceptionnel		-1 105
TOTAL	40 593	43 645

PRODUITS	du 01/01/19 au 31/12/19	rappel pour 2018
Ventes de marchandises	171	2 799
Production vendue (études, prestations)	93 221	52 168
Subventions d'exploitation (convention, subvention, etc.)	102 935	159 314
Reprises et Transferts de charge	7 988	13
Cotisations	9 351	7 631
Autres produits (dons, produits divers)	659	963
Produits d'exploitation	214 325	222 888
Opérations faites en commun	4 892	3 846
Produits financiers	61	367
Résultat financier	61	367
Produits exceptionnels		
TOTAL	219 278	227 101

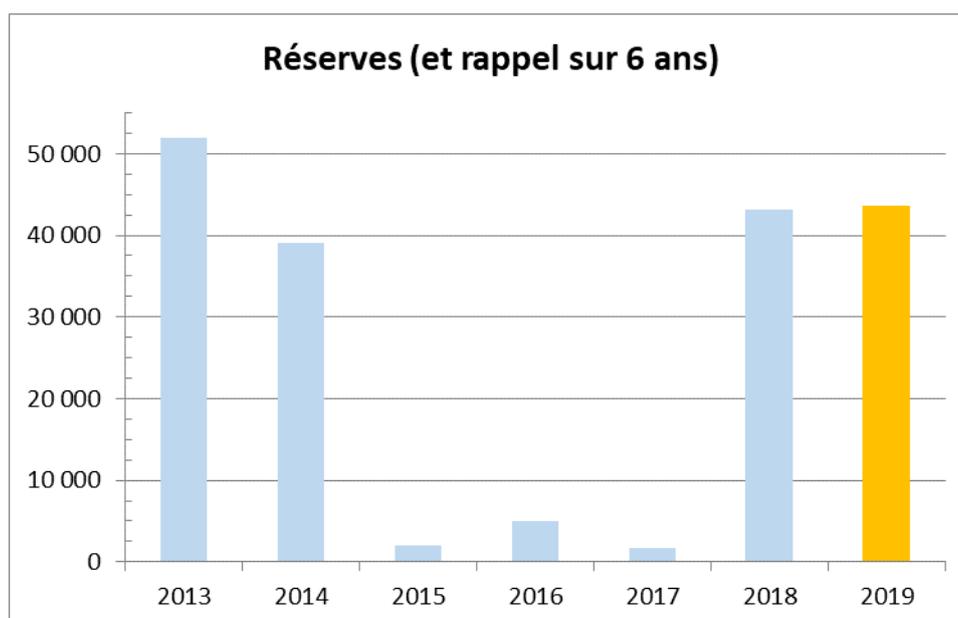
COMPTE DE RESULTAT	Total des CHARGES	Total des PRODUITS
2019	178 686	219 279
	EXCEDENT : 40 593	
Rappel pour 2018	182 351	227 101
	EXCEDENT : 43 645	

Bilan au 31/12/2019

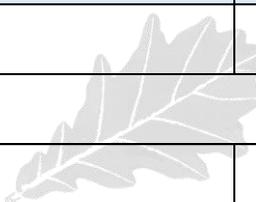
BILAN - ACTIF	au 31/12/19
Immobilisations	4 665
Stocks (3 ans, estimés)	7 447
Créances et comptes rattachés	131 928
Charges constatés d'avance	-
Disponibilités :	81 027
<i>Crédit Coopératif</i>	<i>80 894</i>
<i>Caisse</i>	<i>133</i>
TOTAL	225 067

BILAN - PASSIF	au 31/12/19
Fonds associatifs	81 566
Report à nouveau	72 445
Résultat de l'exercice	40 593
Produits constatés d'avance	-
Dettes :	30 463
<i>Fiscales et sociales</i>	<i>19 971</i>
<i>Autres dettes (dont dons pour PRO NATURA IDF)</i>	<i>10 492</i>
TOTAL	225 067

Réserves au 31/12/2019



Budget prévisionnel 2020

CHARGES	Prévisionnel 2020
Charges de personnel	162 000
<i>Salaires et traitements</i>	120 000
<i>Charges sociales</i>	40 000
<i>Autres charges, formations</i>	2 000
Services extérieurs	66 000
<i>Prestations, publications, services bancaires, postaux, telecoms, déplacements</i>	34 000
<i>Locations, assurances, maintenances, documentations</i>	32 000
Achats non stockés	2 500
Dotations aux amortissements, provisions	1 800
TOTAL	232 300
	
PRODUITS	Prévisionnel 2020
Subventions d'exploitation (conventions, subventions)	188 900
<i>Collectivités</i>	73 500
<i>Partenariats privés</i>	71 000
<i>Établissements publics</i>	44 400
Productions vendues (études, prestations)	30 400
Autres produits de gestion courante	6 600
<i>Cotisations</i>	6 000
<i>Dons-mécénat, produits divers</i>	600
Produits exceptionnels	6 300
Produits financiers	100
TOTAL	232 300

Rapport du commissaire aux comptes (extraction des p.2 à 4)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019.

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'A.N.V.L relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres d'A.N.V.L

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Seine Port, le 29 Mai 2020,

Le commissaire aux comptes

Cécile DE SAINT MICHEL



COTISATIONS

Le Conseil d'administration a proposé d'adjoindre aux différents tarifs de cotisation et d'abonnement un tarif étudiant (adhésion + Bulletin) à 10,00 euros applicable à partir de l'exercice 2021. Statutairement l'Assemblée Générale doit se prononcer sur cette proposition.

ELECTIONS AU CA

Sont renouvelables et sollicitent un nouveau mandat pour trois ans :

- MERAL Jean-Pierre
- MIGUET Pierre
- QUENTIN Pierre
- WEBER Martine

Se présente pour un premier mandat pour trois ans :

- ASARA Frédéric

Par ailleurs Gilles NAUDET, a émis le souhait de ne pas renouveler son mandat au sein du CA. Gilles a été un compagnon de route pendant de nombreuses années. Nous regretterons notre « diplomate » tout en espérant qu'il continue de s'impliquer dans nos activités. Marie LIRON a également souhaité quitter le CA pour raisons personnelles. Nous la remercions également pour les années passées à nos côtés et pour sa vigilance sur les questions de protection de la forêt de Fontainebleau.

VOTES : déduction faite de 2 personnes connectées pour l'AG en visioconférence mais n'ayant pas le droit de voter (Charlie DARENNE et Sébastien HENRICH) et d'une personne présente en ligne, mais qui n'a pas pu ou pas su comment voter :

Total des bulletins exprimés : 41 (présents en ligne : 26 et représentés : 15)

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Rapport moral et d'activités :	40	1	0
Rapport financier :	41	0	0
Budget prévisionnel 2020 :	40	0	1
Cotisations étudiant 2021 :	41	0	0
Elections au Conseil d'Administration :			
MERAL Jean-Pierre	40	0	1
MIGUET Pierre	40	0	1
QUENTIN Pierre	36	1	4
WEBER Martine	41	0	0
ASARA Frédéric	41	0	0

PERSPECTIVES 2020

Les perspectives 2020 sont clairement dépendantes des crises sanitaires et économiques que nous sommes en train de vivre. Notre objectif va être de retrouver une activité normale le plus rapidement possible. Nous souhaitons également assurer la pérennité de notre équipe de salariés.

En parallèle à nos actions habituelles, il est tout de même possible de citer par exemple :

- le lancement d'une première année complète d'inventaires et d'évènements naturalistes s'inscrivant dans la dynamique de l'Atlas de la Biodiversité Communale de la ville d'Avon ;
- le lancement de suivis faune-flore dans le cadre du plan de gestion du Marais de Larchant, suite à la signature d'un Contrat cadre de partenariat avec l'Association de la Réserve Naturelle du Marais de Larchant ;
- la reprogrammation pour une année supplémentaire de suivis naturalistes en zone de conversion en agriculture biologique en plaine de Courances, en partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français et l'association Agrof'île ;
- la mise en place de suivis floristiques en zones de conversion en agriculture biologique dans le bocage gâtinais, en partenariat avec Eau de Paris ;
- le déploiement d'indice de qualité écologique sur plusieurs sites de valorisation écologique de la Bassée en partenariat avec Écosphère ;
- la déclinaison du programme d'actions en faveur des pelouses calcicoles, du projet de plan de gestion des propriétés de Pro Natura Île-de-France et d'une évaluation de l'état de conservation des pelouses via l'indicateur Lépidoptères diurne (appel à bénévoles !) ;
- la participation au chantier d'extension du crapauduc de Sorques (appel à bénévoles !) ;
- la participation au programme d'actions 2020-2021 pour l'Éducation à l'environnement et au développement durable à destination du milieu scolaire, en partenariat avec la Ville de Fontainebleau et la Circonscription de Fontainebleau de l'Éducation Nationale qui permettra un retour des animations après la vague d'annulations liée à l'épidémie ;
- la participation au dispositif École Ouverte en Seine-et-Marne, en partenariat avec le rectorat de l'académie de Créteil, pour des animations nature déployées en juillet-août sur le territoire de l'ANVL dans le cadre d'un renforcement du programme, suite à l'épidémie.

Parmi les axes que nous souhaitons privilégier figurent notre implication dans les actions de formation à la biodiversité. Plusieurs actions de partenariats mises en veille à cause du coronavirus devraient pouvoir reprendre prochainement.

Les circonstances, ne nous ont pas permis d'atteindre, et de loin, l'objectif « 500 membres pour 2020 » ! Soyons ambitieux, il nous reste encore 6 mois et cela dépend beaucoup de vous. Faites connaître l'ANVL et faites adhérer vos proches et vos relations.

A l'issue de cette Assemblée Générale, je souhaite vous faire part de ma confiance dans la résilience (mot à la mode) de l'ANVL. Nous saurons rebondir pour surmonter les difficultés liées au contexte actuel particulièrement difficile et anxiogène. Mais, fort de votre soutien, nous pourrions le faire plus vite et de façon plus efficace. Je compte sur vous !



Jean-Philippe SIBLET
30 juin 2020

